

L'An deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SENILLE SAINT SAUVEUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PEROCHON, Maire.

Étaient présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : BOISGARD Stéphanie, GUYONNET Géraldine MARECHAUX Sylvie, RENE Sophie, GANGLOFF Mathilde, CHARTIER Stéphanie, SUSSET Catherine, FONTAINE Isabelle MM : BARON Christian, GUILLY Jean, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky

Excusés ayant donné procuration :

MM. ETIENNE Jean-Claude à MARTIN Dominique
Mmes AURIOUX Catherine à MARECHAUX Sylvie
M. RIVEREAU Dimitri à Mme GUYONNET Géraldine

Excusé : M. ROUSSELOT David

Absent : M. CHARLET Christophe.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour :

Délibérations :

1- Autorisation de signer un contrat à durée déterminée au poste d'animation périscolaire à 13,5/35e

Rapport des commissions et délégués :

- Cadre de vie
- Enfance jeunesse
- Maisons fleuries

Informations et questions diverses

Mme Stéphanie CHARTIER est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 28 août 2025.

Délibérations :

1- Autorisation de signer un contrat à durée déterminée au poste d'animation périscolaire à 13,5/35e

Monsieur le Maire,

Vu la délibération en date du 30/09/2021 portant création d'un emploi d'animation à temps non complet (13.5/35^{ème}) à compter du 01/11/2022 pour exercer les fonctions d'animation périscolaire.

Vu la déclaration de vacance d'emploi au poste d'animation n°V086250926000606,

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, de recruter un adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animation périscolaire ;

Qu'en application de l'article L332-8 alinéa 6 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les communes de moins de 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants peuvent recruter un agent contractuel de droit public pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que cet emploi a été créé en raison de la réorganisation du service périscolaire. Il propose au conseil de renouveler ce contrat.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- autorise le maire à recruter un agent contractuel au poste d'animation périscolaire,
- autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'agent à compter du 01/11/2025 à raison de 13.5 heures hebdomadaires et pour une durée déterminée d'un an
- indique que la base de rémunération de cet emploi, dont le niveau de recrutement se situe en Catégorie C, sera celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Rapport des commissions et délégués :

- Cadre de vie

Fin des travaux de voirie programmés en 2025.

Busage du passage aux « Murats » travaux en cours.

Programme prévisionnel de travaux de voirie : 2^e partie rue d'Ecotion – rue de Chaudet – rue de Bernusson – rue de Fond Bernard – rue des Charauderies.

Point sur les travaux de bâtiments.

Eglise Saint-André à Senillé : devis en cours pour l'installation d'un paratonnerre, pour la réparation de chutes de pierres et l'aménagement de pics contre les pigeons.

Monuments aux morts : nettoyage et décapage.

Présentation des travaux, aménagements, projets à prévoir au budget 2026.

Demande de curage de fossés dans les « brandes de gaucherie » et « route des Fontenelles ».

Destruction de nids de frelons sur la commune (arbres, église, bâtiments).

- Enfance jeunesse

Rentrée scolaire 2025-2026 : présentation de l'équipe enseignante.

Effectifs : 100 élèves sur 5 classes (écoles maternelle et élémentaire)

Rappel : le SMA (Service minimum d'accueil) est organisé par la mairie en cas de grève des enseignants.

Réunion avec l'ensemble des agents de l'équipe scolaire – périscolaire pour échanger en début d'année sur les conditions de travail.

Prestataire de service de restauration collective scolaire : quelques problèmes de livraison à revoir avec la société.

Centre de loisirs « La Récré » :

Assemblée générale du 10/09/2025 : 3 parents présents - pas de volontaires, bénévoles pour reprendre l'association.

Proposition d'un centre de loisirs communal.

Réunions de travail pour organiser une éventuelle reprise par la commune au 1^{er} janvier 2026.

- Maisons fleuries

Remise des prix, lots le 5 septembre dernier. Organisation d'une sortie au château de Chaumont-sur-Loire.

Informations et questions diverses :

- Mutuelle santé : participation employeur

M. le Maire rappelle au conseil que les employeurs publics doivent proposer une mutuelle santé aux agents de la collectivité au 1^{er} janvier 2026. Le conseil doit voter une participation employeur. M. le Maire propose une participation de 20 € / agent / mois. Cette proposition est soumise à l'avis du CST du Centre de gestion. La délibération sera prise en novembre 2025.

- Trésorerie des collectivités du Châtelleraudais :

Rencontre avec M. ROHARD, le nouveau conseiller aux décideurs locaux. Echanges sur les comptes 2024 et amortissements.

- PLUi :

Réunions avec la CAGC de présentation du cabinet Urbanova. De nouveaux ateliers sont proposés par le Grand Châtellerault.

-Signalétique à prévoir Rue de Champagne pour indiquer le cabinet médical ORL.

-Remise au conseil municipal du rapport d'activité 2024 de la CAGC.

-Dépôts sauvages : M. le Maire a soulevé la question lors de réunions de la CAGC.

Dates à retenir :

Commission CCAS : 14 octobre à 18h30 à St-Sauveur

Finances : 21 octobre à 18h30 à St-Sauveur

Cadre de vie : 27 octobre à 18h30 à Senillé

Fin de séance à 20h10

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
M. Gérard PEROCHON